

Règlement Intérieur du Rapide de Ham 2019

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de Ham, organise son **Rapide de Ham 2019**, le 14 Avril 2019 au Centre Social 12 rue Louis Braille 80400 Ham.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi Rapide, homologué par la Fédération Française des Échecs (N° : **48456**), se joue en **7 rondes**.

Les appariements informatisés (Programme P.A.P.I. 3.3.5 conçu par Erick Mouret), se font au **Système Suisse Intégrale**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.

L'Annexe A sera appliqué durant le tournoi. L'article A4 sera appliqué pour le tournoi. La Directive III ne sera pas appliqué dans le tournoi. (*Du faite de l'utilisation de la cadence Fischer*)

Article 3 : Cadence

La cadence est de : **10 minutes avec un incrément de 5 secondes par coup**, dès le premier coup

Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à :

6 euros pour les adultes et à **3 euros** pour les jeunes

La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 14 Avril 2019 à 13h50.

Tout joueur se présentant après **13H50** ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Article 5 : horaires des rondes

La Ronde 1 est à 14h00.

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. (**Gain=1 ; Nulle=0,5 ; Perte=0**). Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre ;

- le **Kasdhan**.
- le **Cumulatif**,
- le **performance**,

La cérémonie de remise des prix est prévue 10 minutes après la dernière partie.

Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée à la 3ème ronde dans la salle du tournoi.

Article 8 : Equipe d'Arbitrage

L'équipe d'Arbitrage de cet open est constitué de :

Arbitre Principal : BRACQ Christian **Arbitre Fédéral Élite 1 et Arbitre de la FIDE**

Article 9: Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer de vapoter dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et dans toutes les salles du Centre Social Louis Braille Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Toutes appareils Électroniques est interdits dans tout les locaux du Centre Social Louis Braille.

- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne : **un avertissement écrit et la perte de la partie**.

- Tout son émis : ***sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.***
- Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. ***L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur Juridique si les faits sont avérés.***

Les forfaits non justifiés seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. Pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Le forfait est déclaré ***5 minutes après lancement de la Ronde.***

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse ou dans la salle informatique pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 10 : Respect des règles et sanctions

Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné. Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement. Un joueur se voyant infliger deux avertissements sera exclu du tournoi. Ces sanctions seront appliquées par un arbitre ou par le collège des arbitres.

Règles régissant les spectateurs :

a) Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la salle de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

Article 11: fin de partie

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule laissant leur table ***libre et propre*** pour la ronde suivante.

Article 13:

L'inscription au ***Rapide de Ham 2019*** implique l'acceptation du présent règlement

Arbitre Principal :
BRACQ Christian

Organisateur :
SOVEAUX Jean

CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

· Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.

· Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.

· Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

· Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.

· Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.

· Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

· En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.

· Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.

· Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

· Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.

· L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.

· Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Échecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).